Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_08-DE

République Française

Guingamp
Gwengamp

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 29 juin 2026

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 23
-représentés : 6

Le vingt-neuf juin 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le vingt- trois juin 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, Mme Déborah LE GALL, M. MONFORT Charles Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme LE BLEIZ Armelle, Mme SANZ Myriam, Mme LE GRAET Carole, Mme TANVEZ Katell, M. GARREC Loïc, M. KERHERVE Steven, M. Tugdual LE LAY, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : M. AATACH Houssain, M. BERTHE Thomas, Mme DUCLOS Anne, Mme CIVY Anne-Marie, Mme LEROY Charline, M. BLEJEAN Ronan, respectivement représentés par M. GOUDALLIER Benoît, M. LE GOFF Philippe, Mme CORBEL Peggy, Mme TISSIER Isabelle, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. GARREC Loïc.

DEL2026-06-08- DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Rapporteur : Déborah Le Gall

En application de l'article 13 de la loi du 25 novembre 2021 et de l'article D. 731-14 du code de la sécurité intérieure, la désignation d'un correspondant incendie et secours doit intervenir dans les six mois qui suivent l'installation du conseil municipal, soit avant le 1er septembre 2026.
Cette obligation nous a été rappelée par le Préfet dans un courrier en date du 16 juin 2026.
Les missions du correspondant incendie et secours sont les suivantes :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève le cas échant de la commune
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

Ce correspondant doit également informer périodiquement le conseil municipal de ses actions.

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20260706-DEL2026_06_08-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Déborah LE GALL en qualité de correspondant incendie et secours.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Maël LE PILLOUER

MAIRIE DE GUINGAMP (Côtes d'Armor)